



Pour diffusion immédiate

Le 16 juillet 2004

Symbole: AZM.Croissance TSX

## **COMMUNIQUÉ**

### **LIBÉRATION D' ACTIONS BLOQUÉES**

Exploration Azimut Inc. annonce qu'en date du 14 juillet 2004, une nouvelle convention d'entiercement a été signée afin de modifier les modalités de libération de 482 685 actions bloquées, actuellement détenues comme suit :

Minéraux Séquoia Inc. : 255 185 actions ordinaires  
Jean-Marc Lulin : 227 500 actions ordinaires

Les nouvelles modalités de libération sont les suivantes :

60 jours après la date de ce communiqué : libération de 10 % des actions bloquées;  
6 mois après la date de ce communiqué : libération de 15 % des actions bloquées;  
12 mois après la date de ce communiqué : libération de 15 % des actions bloquées;  
18 mois après la date de ce communiqué : libération de 15 % des actions bloquées;  
24 mois après la date de ce communiqué : libération de 15 % des actions bloquées;  
30 mois après la date de ce communiqué : libération de 15 % des actions bloquées;  
36 mois après la date de ce communiqué : libération de 15 % des actions bloquées.

- 30 -

### **Contact et information**

**Jean-Marc Lulin, président et chef de la direction**

Tél. : (514) 341-5326 – Fax : (514) 341-5327

Courriel : [jmlulin@attglobal.net](mailto:jmlulin@attglobal.net)

La Bourse de Croissance TSX (Croissance TSX) n'accepte aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué.